

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charlie Martin

<https://www.cadre21.org/membres/75c9231a0d9210adb150b091>

Date d'obtention : 2022-05-03 15:07:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes préliminaires se font en 3 ou 4 parties.

La première se résume à parler à l'auteur du signalement ainsi qu'à la victime en offrant un support afin qu'ils se sentent inclus dans la démarche et la solution.

Ensuite, on évalue l'incident en posant des questions sans jugement et sur un ton réconfortant. afin d'évaluer l'incident. Il y a une grille à remplir qui nous permet d'évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

On poursuit avec la vérification des informations recueillis. On prend en note le nom de tous les autres personnes ayant été témoins ou impliqué dans l'incident. On effectue des rencontres individuelles afin de remplir la grille d'évaluation auprès d'eux. Il est important de faire valoir la vie privée de la jeune victime en les encourageants à ne pas parler de l'incident aux autres.

La quatrième est nécessaire lorsque nous évaluons que l'acte du jeune investigateur est impulsif. Nous rencontrons le jeune investigateur afin d'obtenir sa version des faits. Nous devons par la suite demander à éteindre l'appareil qui a été utilisé pour la transmission d'images et autres .. afin de le mettre dans l'enveloppe sceller qui sera remis au policier. Nous contactons les policiers dans les plus brefs délais suite à nos interventions. À tout moment si les informations recueillis nous laisse croire à un geste malveillant, nous contactons immédiatement le service de police.

Par contre, si l'acte est évalué comme malveillant suite aux 3 premières étapes nous devons confisquer les appareils électroniques et contacter le service de police immédiatement. Ceux-ci prendront en charge la suite des procédures. Nous déterminons avec eux qui contactera les parents ainsi que la protection de la jeunesse.

Il est important de ne jamais consulter les photos /vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est essentiels de bien connaître les étape de la méthode sexto. La bonne connaissance de la méthode permet de demeurer dans nos champs de compétences et donc offrir la meilleure intervention à toutes les personnes concernés.

Peu importe la situation, la méthode sexto s'applique de façon neutre et efficace, il n'y pas de place à interprétation. Tout est claire et bien structuré.

Il est également possible que nous n'ayons pas tous les informations nécessaire lorsque nous enclenchons la méthode sexto. Il est toujours possible de s'adapter aux nouvelles informations ce qui nous permet d'intervenir de façon efficace afin d'Assurer la sécurité et l'intégrité de tous.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Aucune étape ne me semble délicate. Les étapes sont claires, précises et bien encadré. Je ne sens aucun malaise à procéder à ses étapes. Il est bien primordial de s'assurer de la confiance et la prise en charge de la jeune victime.